COMMUNE DE LA TABLE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 20 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de LA TABLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ.

<u>Etaient présents</u>: Jean-François CLARAZ, Jean CAILLET, Michel FORAY, Clément JACQUEMMOZ, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Bernard THIABAUD, Bernard THOMAS,

Absente excusée: Michèle ROYBON (pouvoir à Claudine PERRIN),

Secrétaire de séance : Claudine PERRIN.

Le Maire propose à l'assemblée, qui approuve à l'unanimité, l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant l'octroi d'une subvention pour les classes découvertes 2017 de l'école du Bourget en Huile.

<u>1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 16 DECEMBRE 2016 :</u> Il est approuvé à l'unanimité.

<u>2 - OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS EN INVESTISSEMENTS - BUDGET PRINCIPAL 2017 :</u>

La collectivité va voter le budget primitif fin mars 2017. Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1er janvier 2017 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L 1612-1 du CGCT).

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

Afin de permettre le remboursement des cautions liées aux contrats de location, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ouverture anticipée, en dépenses d'investissement pour l'exercice 2017 du budget principal, des crédits suivants : article 165 (dépôts et cautionnements reçus) : 1 500 €.

3 - ADHESION A LA MEDIATION DE L'EAU :

Lors de la dernière réunion, le conseil municipal a validé l'adhésion de la collectivité à l'Association Médicys, compétente en matière de médiation dans les litiges liés à la consommation. L'adhésion à un dispositif de médiation dans le cadre des litiges liés à la consommation est imposée par la directive européenne 2013/11/UE du 21 mai 2013, transposée en France par l'ordonnance n°2015-1033 du 20 août 2015 et par le décret n°2015-1382 du 30 octobre 2015.

Cependant, l'Association Médicys nous a informé tardivement que seules les fédérations et enseignes adhérentes à Médicys, répertoriées sur le site gouvernemental, peuvent signer une convention avec elle. Hors, la Fédération de Maires de France ne figure pas dans cette liste.

Concernant les litiges liés à la distribution d'eau potable, seules 2 entités médiatrices ont été agréées par la directive européenne; l'Association Médicys et la Médiation de l'Eau.

La commune n'a le choix que d'adhérer à la Médiation de l'Eau.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune à la Médiation de l'Eau, pour un abonnement annuel de 300 \in H.T., autorise le Maire à signer la convention afférente. Le barème de saisine à la charge de la collectivité est de 40 \in H.T. pour une simple saisine, 130 \in HT pour une instruction simple et 320 \in H.T. pour une instruction complète.

4 - TARIFICATION 2017-2018 DU GITE TOURISTIQUE AU VILLARD - CONVENTION DE GESTION AVEC LES GITES DE FRANCE SAVOIE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs pour la période 2017-2018 et autorise le Maire à signer la convention de gestion avec Gîtes de France Savoie ainsi que tous les documents afférents.

5 - COTISATION 2017 A L'ESPACE BELLEDONNE :

La cotisation 2017 s'élève à 331 € pour notre commune (soit 0,75 euros par habitant). Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement de cette cotisation pour cette année.

<u>6 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS :</u>

Le Centre de Gestion propose le renouvellement, au 1 le janvier 2017, d'une nouvelle convention d'assistance et de conseil dans le domaine de la prévention des risques professionnels (assistance réglementaire, envoi de documentation, accès aux diverses missions du service de prévention en adhérant à l'offre de base), pour un coût de 120 ℓ / an. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la prestation de service proposée et autorise M. le Maire à signer la convention.

7 - DEVENIR DE L'AUBERGE :

Le locataire n'ayant pas libéré les locaux au 30 décembre 2016, l'état des lieux de l'auberge communale n'a pu qu'être effectué le 16 janvier 2017 à 14h30 en présence de Maître Céline BOURSIER, huissier de justice. La commune est dans l'attente du procès-verbal; plusieurs réserves ayant été émises.

La résiliation bilatérale du bail commercial s'effectuera chez Maître FERON avec une prise d'effet à la date de l'état des lieux.

Après avoir préalablement pris connaissance du bilan financier de l'auberge communale depuis son achat et d'une nouvelle proposition de gérance associative de l'auberge, les élus expriment chacun leurs points de vue. Au vu des deux mauvaises expériences de gérance précédentes (impayés et endettement de la commune), la majorité des membres ne souhaitent pas reconduire un contrat de location et se positionne plutôt pour une vente du bien.

La commune est toujours dans l'attente de l'estimation des domaines et fera également estimer le bâtiment selon le prix du marché. Ce point sera validé lors du prochain conseil municipal.

8 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES CLASSES DECOUVERTES DE L'ECOLE DU BOURGET EN HUILE :

L'école du Bourget en Huile a un projet de 2 classes découverte – courts séjours –, l'une pour la classe des petits (1 nuit et 2 jours en Chartreuse) et l'autre pour la classe des grands (1 nuit et 2 jours en Vanoise). Le coût du séjour est estimé à 111 € par enfant pour la classe des petits et 160 € par enfant pour la classe des grands.

Le Conseil Départemental, l'Association des Parents d'Elèves et la coopérative scolaire financeront en partie ces projets.

Après consultation des communes sollicitées par cette demande, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'octroi d'une subvention de 30 €/enfant domicilié à La Table pour ces séjours ; 11 élèves étant concernés.

9 - QUESTIONS DIVERSES :

PLATEFORME BOIS AUX CURTETS :

Les élus accueille et remercie Monsieur François VERLUCCO du cabinet VERDIS pour une présentation du projet de plateforme bois au lieu-dit « Champ Reveraie » à La Table. Ce projet, porté par la Communauté de Communes de Cœur de Savoie, prévoit l'aménagement le long de la RD 27 de 15 lots viabilisés (chiffre qui sera revu à la baisse), avec un accès sécurisé et la mise en place d'un pont bascule doté d'une borne de pesage. Les travaux seraient envisagés en avril prochain. Une réunion publique d'information sera organisée courant mars dès que le projet sera validé par la Communauté de Communes de Cœur de Savoie.

DOSSIER D'URBANISME EN COURS :

- Déclaration préalable de Mr Guy PERRAZ au Défay : terrassement,
- Transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes : la loi ALUR, entrée en vigueur au 27 mars 2014, prévoit le transfert automatique de la compétence urbanisme à l'intercommunalité sauf si une minorité de 25 % des communes représentant

20 % de la population s'y oppose. La délibération des communes doit être prise avant le 26 mars prochain. Ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

TRAVAUX:

- > devis de rénovation du gite touristique : le conseil municipal valide le devis de travaux d'un montant de 3 000 € pour l'isolation, la reprise de la faïence, du lambris et de la peinture par l'entrepreneur Manuel BASTO.
- > extension du cimetière : un devis a été demandé au bureau d'étude VERDIS.
- projet de four communal au Chef-lieu : Monsieur Michel LADOUX propose de donner gracieusement un four à la commune. Le Maire propose de réfléchir à l'organisation de ce chantier.
- panorama Pic de l'Huile: le Maire propose d'engager des démarches avec les propriétaires concernés afin de dégager éventuellement la vue de ce point remarquable répertorié.

AFFAIRES COMMUNALES / COMMISSIONS / REUNIONS :

<u>Représentants de la Communauté de Communes de Cœur de Savoie au Syndicat mixte Arc-Isère:</u>

Suite à l'application de la loi NOTRE, le Département a perdu sa compétence en matière de développement économique qui a été confié aux intercommunalités au 1^{er} janvier 2017. Le Syndicat mixte Arc-Isère est donc maintenant constitué des Communautés de Communes Porte de Maurienne - Gelon/Coisin et de Cœur de Savoie. Pour le territoire de Cœur de Savoie, 5 délégués ont été élus: Jean-Claude MONT-BLANC, René AGUETTAZ, Michel BOUVIER, Béatrice SANTAIS, Aimé HENRIQUET.

- Problème de couverture mobile: une plateforme nationale, réservée aux élus, a été créée pour signaler les problèmes de couverture mobile. Les administrés sont invités à contacter la mairie pour transmettre les problèmes rencontrés.
- <u>Autorisation de Sortie de Territoire pour mineurs</u>: à compter du 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie de territoire est rétablie pour les mineurs voyageant à l'étranger non accompagnés par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale. https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359)

ANIMATIONS:

- <u>Belledonne Gelon Trail</u>: comme chaque année, l'association Belles Grimpes en Belledonne organise le 19 février 2 parcours de trail au départ du Bourget en Huile. Pour tout renseignement: http://bellesgrimpes.free.fr/index.php?page=trail
 Vous pouvez venir encourager les coureurs tout au long du parcours!
- « Failles » au Villard de La Table: la commune organisera des « failles » en contrebas du parking au Villard courant février - mars, en association avec l'Association des Parents d'Elèves du Bourget en Huile. Vous pourrez déposer branches et branchages à cet endroit matérialisé à cet effet.
- Festivités du 25^{ème} anniversaire de jumelage de la commune de La Rochette avec <u>Mömlingen</u>: le dimanche 1^{er} octobre prochain, la commune de La Rochette organisera une cavalcade et souhaiterait la participation de la commune de La Table par la mise en œuvre d'un char. Ceux qui se sentent concernés par ce projet peuvent se rapprocher de la mairie.

Le prochain conseil est prévu le vendredi 3 mars à 19h30.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire, Jean-François CLARAZ